

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Commune de Dienville

### SEANCE DU 21 AVRIL 2021

Date de la convocation : 16 avril 2021

Date d'affichage : 27 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Claude LARGE, maire.

**Présents** : AGRAPART Magalie, ASSIER Roger, BOURCIER Céline, CARTIER Isabelle, DOYEN Florence, DUPONT Bruno, LARGE Claude, MAILLARD Francis, PAILLEY Régis, PETIT Catherine, RAVIER Sébastien, TABOURET Nathalie, VINZENT Franck

**Représentés** : COQUIN Mélisande par CARTIER Isabelle

**Absents** : VERHAEGEN Yannick excusé

**Secrétaire** : Madame TABOURET Nathalie

Le compte-rendu de la dernière séance est lu et approuvé à l'unanimité.

La séance est ouverte.

#### **1/ Renouvellement contrat d'un agent administratif**

Catherine Petit expose que le contrat de l'adjoint administratif à la mairie arrive à échéance le 30 avril prochain. Embauchée depuis 2018 sous divers contrats, son contrat doit être renouvelé le 1<sup>er</sup> mai 2021 pour 9 mois, soit jusqu'au 31 janvier 2022 ;

Les travaux de réaménagement de la mairie avec l'intégration de la poste ayant pris du retard, le contrat de l'agent d'accueil à la poste sera certainement lui aussi reconduit lors de la prochaine séance de conseil municipal.

Le conseil Municipal prend note et accepte à l'unanimité le renouvellement du contrat de l'adjoint administratif pour une durée de 9 mois.

#### **2/ Contrat de nettoyage lors de l'absence de l'agent technique**

Catherine Petit explique que lors de l'absence de l'agent technique d'entretien (congés) la continuité du ménage à la mairie et à la Maison de la Santé doit être assurée, pour ce, elle a pris contact avec une société de nettoyage, qui était déjà intervenue l'année dernière, la Société CC Nettoyage.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Catherine Petit à signer le contrat de nettoyage avec la société CC nettoyage de Radonvilliers.

#### **3/ Location des terres communales**

Régis PAILLEY explique que lors de la séance du 17 février dernier, il avait été décidé de louer à Pierre PEILLARD, la moitié des parcelles ZS 5 P et ZS 15, nommée Les Grands Poiriers pour une surface de 1 hectare 74 ares 28 centiares. Pierre PEILLARD n'étant plus intéressé par cette location, l'Earl PAILLEY l'est. Régis Pailley concerné par cette affaire sort pour le vote.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de louer cette parcelle à l'Earl PAILLEY.

#### **4/ Vente matériel de pompiers**

La commune décide de vendre les tenues des pompiers, 6 casques de pompier F1 et 7 vestes de cuir ; Les prix unitaires proposés sont de 170 € pour la veste et 200 € pour le casque ; 6 casques et 4 vestes en cuir intéressent la commune de Radonvilliers, pour un prix total de 1 880 €. 3 vestes en cuir intéressent la commune de Mathaux, pour un prix de 510 € A l'unanimité, le conseil municipal retient les prix proposés et décide de vendre une partie du matériel à la commune de Radonvilliers et Mathaux, comme convenu ci-dessus.

#### **5/ Cimetière : révision des tarifs**

Régis PAILLEY rappelle les tarifs des concessions au cimetière selon une délibération de 2018, soit 130 € pour les concessions de 50 ans et 500 € pour un emplacement perpétuel au colombarium. A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le tarif de la concession cinquantenaire à 150 € et le tarif de la case perpétuelle au colombarium à 550 €.

#### **6/ Cimetière : Achat colombarium**

Régis Pailley explique que les cases de l'un des 2 colombariums sont déjà toutes vendues, le second pas encore.

Il est souhaitable d'installer un 3<sup>ème</sup> édifice, il présente 3 devis et le conseil municipal à l'unanimité retient le devis le moins –disant de la Société Robert Funéraire pour un montant de 5 800 € TTC, équipé de 10 cases en granit rose.

#### **Organisation du bureau de vote pour les élections en juin 2021**

Isabelle Cartier rappelle que les dates des élections départementales et régionales sont les 20 et 27 juin 2021 et se dérouleront au foyer rural, en raison de la crise sanitaire.

Elle communique sur l'organisation et la mise en place des bureaux de vote, chacun retient son créneau horaire de 4 heures à chaque tour selon ses disponibilités.

- Rappel très important : les assesseurs doivent être tous vaccinés ou être en possession d'un test covid datant de moins de 48 heures.

#### **Autres thèmes traités (hors ordre du jour, approuvés par le CM)**

##### **Réseau assainissement**

##### **1°) Devis inspection vidéo et curage rue Grégoire Royer**

Le maire présente un devis de la Société Hydro et Vidéo pour une inspection télévisée de la Rue Grégoire Royer, d'un montant de 2 940 € HT, soit 3 528 € TTC. En effet, il faut procéder à la réparation du collecteur des eaux usées dans cette rue par chemisage, car il n'est pas possible de procéder à l'ouverture de la chaussée pour effectuer les travaux d'assainissement, selon le cabinet Viardot. De plus, les branchements d'assainissement fuient énormément. A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis de la Société Hydro et Vidéo.

##### **2°) Levé topographique Rue Grégoire Royer**

Le Maire présente un devis relatif au levé topographique de la rue Grégoire Royer émanant de la Société Guichard-Soret, pour un montant de 999,75 € HT, soit 1 199,70 € TTC.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le devis de la Société Guichard-Soret pour un montant de 1 199,70 € TTC.

##### **3°) Rappel du coût total des travaux d'assainissement tranches 3 et 4**

Le maire rappelle que le montant TTC des travaux est de **468 077,63 € HT**.

##### **4°) CCLC – transfert de la compétence organisation de la mobilité**

Le maire explique aux membres présents que les communes membres de la CCLC doivent se prononcer en faveur du transfert de la compétence mobilité avant le 30 juin 2021, notamment pour préserver le service de transport Tinéa.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le transfert de la compétence d'organisation de la mobilité à la Communauté de Communes des Lacs de Champagne.

#### **5°) Société SPL-XDEMAT**

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la société SPL-XDEMAT a été créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne en vue de fournir à ses actionnaires des prestations liées à la dématérialisation. Chaque année l'assemblée générale de la Société doit se réunir avant fin juin pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat.

Depuis l'an passé, il a été décidé d'ajouter à ces points, l'examen de la répartition du capital social suite aux adhésions et sorties intervenues depuis la dernière assemblée.

Le conseil municipal approuve la nouvelle répartition du capital social de la société publique locale SPL-XDEMAT, divisé en 12 838 actions et donne pouvoir au maire pour voter cette nouvelle répartition.

#### **6°) Renouveau de l'illumination à l'église**

Le Maire présente un devis estimatif du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube pour le renouvellement de l'illumination de l'Eglise, la contribution financière nette de la commune serait égale à 60% du montant hors TVA des travaux, soit une contribution évaluée à 10 560 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis.

#### **7°) Renforcement de l'installation communale d'éclairage public autour de l'église**

Le maire présente un devis de renforcement de l'installation communale d'éclairage public autour de l'église en provenance du SDEA, la contribution financière nette de la commune serait donc égale à 50 % du montant hors TVA des travaux, soit une contribution de 7 775 €.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte le devis du Syndicat Départemental d'Energie de l'Aube.

\*\*\*\*Le maire en profite pour signaler que la procédure de l'appel d'offres pour l'aménagement du Centre Bourg a débuté en ligne sur le site X-MARCHES pour le dépôt des propositions de travaux et sera clôturée le 18 mai 2021 (ensuite ouverture des plis et attribution du marché à l'entreprise retenue en commission d'appel d'offres).

\*\*\*\*Le commencement des travaux de l'aménagement de la mairie et de l'agence postale ont pris du retard et sont reportés en fin d'année

\*\*\*\*La subvention de la DRAC d'un montant de 20 999.34 € a été attribuée pour les travaux de restauration des vantaux de l'église

\*\*\*\*La création d'un passage piéton est prévu dans la rue du Val, avec un aménagement pour les personnes à mobilité réduite, à l'entrée du pont, avec mise en place d'un bateau.

#### **Questions diverses**

##### **❖ Isabelle Cartier**

- Visioconférence avec l'Office du Tourisme pour mise en place d'éventuelles animations sur le port en 2021 (la sous-préfecture demande aux communes d'attendre mi-mai pour plus d'informations sur la situation).
- Devis du feu d'artifice : signé l'année dernière, toujours d'actualité (dans l'attente de l'autorisation gouvernementale pour le tir des feux).
- Triathlon : recherche d'associations pour tenir la buvette sur place
- Dépistage Covid : organisé par l'ARS, avec la protection civile le 28 avril le matin au foyer

##### **❖ Francis MAILLARD**

- Rues des Vignes et des Acacias : impossibilité de mettre de l'enduit pour boucher les trous, prévision d'enrobé plutôt (avec réfection des caniveaux et des bordures de trottoirs).

❖ **Céline BOURCIER**

- Signature d'une convention avec la Protection Civile en cas de force majeure dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

❖ **Florence DOYEN**

- Passage du camion poubelles : pas de ramassage si containers trop près du mur, mais difficile de faire autrement pour ne pas gêner, la rue étant étroite ?!

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

**Fait à DIENVILLE, les jours, mois et an susdit**

Le maire,

